

Le travail à domicile au Canada : qu'avons-nous appris jusqu'à présent?



par Tahsin Mehdi et René Morissette

Date de diffusion : le 27 octobre 2021

Date de correction : le 5 décembre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avis de correction

Les points de données ont été modifiés dans la section intitulée L'augmentation de la proportion de Canadiens travaillant à domicile pourrait potentiellement réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements domicile-travail.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Le travail à domicile au Canada : qu'avons-nous appris jusqu'à présent ?

par Tahsin Mehdi et René Morissette

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202101000001-fra>

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, Statistique Canada a réalisé plusieurs études sur le travail à domicile. Le présent article résume les principales constatations tirées de ces travaux, offre une perspective internationale de la question, et propose des sujets à explorer pour les recherches futures.

Environ 40 % des emplois au Canada peuvent être exercés à domicile

Dans le contexte d'une pandémie, la faisabilité du télétravail (c.-à-d. la mesure dans laquelle les Canadiens occupent un emploi qui peut être exercé à domicile) est un paramètre important. Dans leur étude, Deng, Messacar et Morissette (2020) ont appliqué la méthodologie de Dingel et Neiman (2020) aux données de l'Enquête sur la population active de 2019, et ont estimé que 39 % des travailleurs canadiens occupent un emploi qui peut vraisemblablement être exercé à domicile.

La faisabilité du travail à domicile varie considérablement selon le décile de rémunération, le niveau de scolarité, l'industrie et la région

La mesure dans laquelle les Canadiens occupent un emploi pouvant être exercé à domicile varie grandement selon plusieurs facteurs. Près de 6 travailleurs sur 10 titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade de niveau supérieur (59 %) peuvent travailler à domicile, comparativement à 10 % de leurs homologues n'ayant pas de diplôme d'études secondaires (Deng, Messacar et Morissette, 2020)¹. Dans 54 % des couples salariés à deux revenus appartenant au décile supérieur de la répartition des salaires familiaux, les deux conjoints peuvent travailler à domicile. Le pourcentage correspondant pour les couples salariés à deux revenus appartenant au décile inférieur est de 8 % (Messacar, Morissette et Deng, 2020).

La mesure dans laquelle les Canadiens peuvent travailler à domicile varie aussi beaucoup d'une industrie à l'autre. Par exemple, environ 85 % des travailleurs du secteur de la finance et des assurances et du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques peuvent potentiellement travailler à domicile (Deng, Messacar et Morissette, 2020). En revanche, moins de 1 travailleur sur 10 du secteur des services d'hébergement et de restauration (6 %) peut le faire.

Puisque les différentes régions ont différentes structures industrielles, ces données expliquent en partie la raison pour laquelle la faisabilité du télétravail diffère d'une région à l'autre. Les emplois de bureau étant généralement concentrés dans les grandes villes, ces dernières ont tendance à afficher une plus grande proportion d'emplois pouvant être exercés à domicile que les petites collectivités (Morissette, Deng et Messacar, 2021).

1. La faisabilité du télétravail est plus élevée chez les femmes (46 %) que chez les hommes (32 %) et chez les travailleurs de 25 ans et plus que chez les jeunes travailleurs.

La faisabilité du travail à domicile a bien prédit la mesure dans laquelle les Canadiens ont travaillé à domicile pendant la pandémie

L'indicateur de faisabilité du télétravail mis au point par Dingel et Neiman (2020) s'est avéré efficace pour prédire la mesure dans laquelle les Canadiens ont effectivement travaillé à domicile pendant la pandémie de COVID-19. Il correspond au pourcentage maximal de travail à domicile observé depuis le début de la pandémie. En avril 2020, environ 40 % des employés ont accompli la plupart de leurs heures de travail à domicile, comparativement à 4 % en 2016 et à 23 % en août 2021 (graphique 1). L'indicateur de faisabilité prédit aussi efficacement les écarts entre les groupes en matière de pourcentage de travail à domicile. Plus précisément, au cours de la période d'avril 2020 à juin 2021, les groupes de travailleurs — définis par le décile de rémunération, le niveau de scolarité, l'industrie ou la région — qui occupaient un emploi propice au télétravail se sont retrouvés à travailler à domicile dans une plus grande mesure que les autres travailleurs. Par exemple, environ 70 % des travailleurs du secteur de la finance et des assurances et de celui des services professionnels, scientifiques et techniques ont accompli la plupart de leurs heures de travail à domicile pendant cette période (Statistique Canada, 2021). En revanche, 5 % des travailleurs du secteur des services d'hébergement et de restauration l'ont fait².

Les nouveaux télétravailleurs évaluent favorablement la productivité et ont une préférence marquée pour le travail à domicile

Mehdi et Morissette (2021a) ont étudié les **nouveaux télétravailleurs** (c.-à-d. les employés qui travaillaient habituellement à l'extérieur de leur domicile avant la pandémie de COVID-19, mais qui sont passés au télétravail pendant la pandémie) qui travaillaient pour le même employeur au moins un an avant le début de l'interruption de l'activité économique annoncée à la mi-mars 2020. La plupart de ces travailleurs (90 %) ont déclaré être tout aussi productifs à la maison que lorsqu'ils travaillaient dans les locaux de l'entreprise. Mehdi et Morissette ont également constaté que 80 % d'entre eux préféreraient travailler au moins la moitié de leurs heures à domicile une fois la pandémie de COVID-19 terminée. Mehdi et Morissette (2021b) estiment qu'une fois la pandémie de COVID-19 terminée, le nombre d'heures que les employés canadiens préféreraient travailler à domicile pourrait représenter, dans l'ensemble, 24 % du nombre total de leurs heures de travail. Cette estimation, qui tient compte uniquement des préférences des travailleurs et non de celles des employeurs, équivaut à près de cinq fois la proportion globale du nombre total des heures travaillées à domicile observé en 2016 ou en 2018.

L'augmentation de la proportion de Canadiens travaillant à domicile pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables au navettage

En réduisant la fréquence du navettage, le travail à domicile pourrait diminuer la demande pour le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre. Morissette, Deng et Messacar (2021) estiment qu'une transition vers une pleine capacité de télétravail (une situation où tous les travailleurs qui peuvent vraisemblablement accomplir leurs heures de travail à domicile le font) pourrait, grâce à une diminution du navettage, entraîner une réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre de quelque 9,5 mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone au Canada. Cela représente 6,7 % des émissions directes de gaz à effet de serre des ménages canadiens en 2015 et 12,1 % de leurs émissions attribuables aux transports cette année-là.

2. Quand les secteurs à deux chiffres du SCIAN sont utilisés, l'analyse montre que les différences intersectorielles en matière de faisabilité du télétravail représentent 77 % des différences intersectorielles dans les taux réels de travail à domicile pendant cette période. Quand l'analyse se fonde sur 66 régions économiques des 10 provinces, les différences interrégionales en matière de faisabilité du télétravail représentent 86 % des différences interrégionales dans les taux réels de travail à domicile.

Une plus grande faisabilité du travail à domicile pourrait accroître la sécurité d'emploi lors des pandémies futures

En plus de son incidence potentielle sur la productivité, sur le transport en commun et sur les émissions de gaz à effet de serre, le travail à domicile pourrait protéger les travailleurs contre les interruptions de travail lors de nouvelles pandémies et, par conséquent, accroître leur sécurité d'emploi pendant ces périodes. Frenette et Morissette (2021) définissent un nouveau concept relatif à la sécurité d'emploi, soit les emplois à triple protection. Il s'agit d'emplois : a) qui n'ont pas de date de fin prédéterminée; b) qui présentent un faible risque d'être perdus ou transformés en raison de l'automatisation; **et** c) qui sont résistants aux pandémies. Les emplois résistants aux pandémies sont ceux qui peuvent être exercés à domicile, qui fournissent des services essentiels **ou** qui permettent de maintenir une distance physique suffisante avec autrui. Tout comme la faisabilité du travail à domicile, la probabilité d'occuper un emploi à triple protection varie considérablement selon le décile de rémunération, le niveau de scolarité et la région. Par exemple, 9 % des employés du décile inférieur de la répartition des salaires occupaient un emploi à triple protection en 2019, comparativement à 87 % de ceux du décile supérieur.

Comparaisons à l'échelle internationale

Tout comme au Canada, le travail à domicile est une expérience relativement nouvelle pour de nombreux employés dans le monde. Alors que 39 % des travailleurs canadiens occupent un emploi qui peut vraisemblablement être exercé à domicile, les estimations correspondantes se situent à 37 % pour les États-Unis et l'Allemagne, à 38 % pour la France, à 35 % pour l'Italie et à 44 % pour le Royaume-Uni (Dingel et Neiman, 2020). Le pourcentage de travailleurs qui peuvent travailler à domicile est beaucoup plus faible dans des pays comme le Brésil (26 %), le Chili (26 %) et le Mexique (22 %). L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a constaté que tous ses pays membres ont connu une augmentation des taux de travail à domicile pendant la pandémie (OCDE, 2021a). Le travail à domicile était le plus courant dans les secteurs axés sur le savoir et le moins courant dans le secteur de la fabrication (OCDE, 2021b).

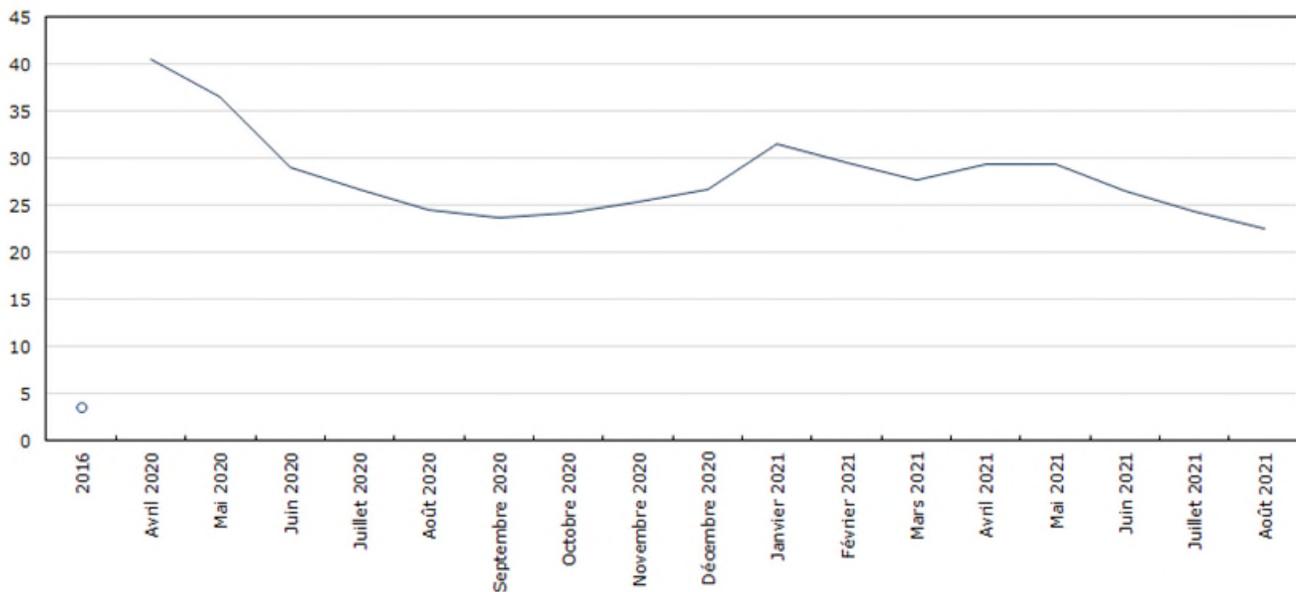
La COVID-19 a accéléré l'acceptation du travail à domicile partout dans le monde. La durabilité du télétravail dépend non seulement de la productivité des employés et de leurs préférences en la matière, mais aussi de ce que les employeurs en pensent. Pour étudier la question, Criscuolo et coll. (2021) ont mené une enquête de l'OCDE auprès de milliers d'entreprises dans 25 pays. Ils ont constaté que 90 % des travailleurs préféreraient travailler davantage à domicile à l'avenir. Les gestionnaires, quant à eux, s'attendaient à ce qu'environ 60 % de leur effectif travaille davantage à domicile, la préférence à cet égard étant de deux à trois jours par semaine. Dans le même ordre d'idées, en date du mois d'août 2020, environ 60 % des employeurs canadiens s'attendaient à ce qu'une partie de leur effectif travaille à domicile après la pandémie (OCDE, 2021a). Dans l'ensemble de l'OCDE, plus de 60 % des gestionnaires ont considéré l'augmentation de la productivité des travailleurs comme un avantage du travail à domicile, tandis que plus de 75 % ont indiqué que son principal inconvénient était la difficulté liée au travail d'équipe.

Questions pour les recherches futures

Plusieurs questions demeurent sans réponse au sujet du travail à domicile. L'une est de savoir la mesure dans laquelle les préférences des travailleurs canadiens en matière de télétravail concordent avec celles de leurs employeurs. De plus, l'étendue de cette concordance ou non-concordance peut varier selon l'industrie et le groupe de travailleurs. Une deuxième question est de savoir dans quelle mesure la demande pour le transport en commun et les locaux à bureaux baissera au Canada, une fois la pandémie de COVID-19 terminée, en raison de l'augmentation du télétravail. Aussi, il reste à voir la mesure dans laquelle les employeurs utiliseront le travail à domicile comme outil pour attirer des travailleurs talentueux et les maintenir en poste.

Graphique 1**Pourcentage d'employés qui accomplissent la plupart de leurs heures de travail à domicile, 2016 à août 2021**

pourcentage



Note : Pour 2016, l'échantillon comprend des employés âgés de 15 à 69 ans vivant dans les 10 provinces. À compter d'avril 2020, la condition selon laquelle les employés ne sont pas absents pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active est ajoutée à ces critères.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2016 et Enquête sur la population active d'avril 2020 à août 2021.

Auteurs :

Tahsin Mehdi et René Morissette travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Références

Criscuolo, C., P. Gal, T. Leidecker, F. Losma et G. Nicoletti. 2021. « Telework after COVID-19: survey evidence from managers and workers on implications for productivity and well-being ». *OECD Global Forum on Productivity*.

Deng, Z., D. Messacar et R. Morissette. 2020. *Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19*. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur, n° 26. Produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Dingel, J.I., et B. Neiman. 2020. *How many jobs can be done at home?* Document de travail du National Bureau of Economic Research, n° 26948. Cambridge : National Bureau of Economic Research.

Frenette, M., et R. Morissette. 2021. « La sécurité d'emploi à l'ère de l'intelligence artificielle et des pandémies potentielles ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (6). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Mehdi, T., et R. Morissette. 2021a. *Travail à domicile : productivité et préférences*. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur, n° 12. Produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Mehdi, T., et R. Morissette. 2021b. « Le travail à domicile après la pandémie de COVID-19 : une estimation des préférences des travailleurs ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (5). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Messacar, D., R. Morissette et Z. Deng. 2020. *Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19*. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Morissette, R., Z. Deng et D. Messacar. 2021. « Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre ». *Rapports économiques et sociaux* 1 (4). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2021a. *Measuring Telework in the COVID-19 Pandemic*. Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, n° 314. Paris : Éditions OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2021b. « Productivity gains from teleworking in the post COVID-19 era: How can public policies make it happen? » *OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19)*. Paris : Éditions OCDE.

Statistique Canada. 2021. « Travailler à domicile pendant la pandémie de COVID-19 : avril 2020 à juin 2021 ». *Le Quotidien*. 4 août. Produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada. Disponible au lien suivant : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210804/dq210804b-fra.htm>.